

Le fait que le processus d'élaboration des leçons à tirer de la crise ait commencé bien trop tôt saute aujourd'hui aux yeux : les récents événements montrent que la crise n'est de loin pas terminée. Aussi, force est de constater que le besoin le plus immédiat de notre institution est de se donner le temps. Il est capital de ralentir et de cesser les changements dictés par l'urgence.

Deux constats ont toutefois émergé de cette première vague de la crise ; deux constats qui ne découlent pas uniquement de la situation nouvelle à laquelle nous avons dû faire face au printemps mais qui s'inscrivent tous deux dans la continuité des préoccupations étudiantes, et dont le manque de prise en compte en a exacerbé les conséquences.

En premier lieu émerge la nécessité d'une consultation des associations et des étudiant.e.x.s, non pas uniquement en seconde phase mais dès la prise de décision. Inviter les associations facultaires aux réunions, écouter les étudiant.e.x.s et prendre en compte cette expérience au moment où les institutions doivent se ré-inventer pour faire face à l'inédit : voilà ce qui aurait dû être "facile et rapide à mettre en oeuvre" dans une institution qui se veut démocratique et où ce type de fonctionnement existe déjà. Pourtant, rien de systématique n'a été mis en place, et les associations qui avaient à cœur la défense des intérêts étudiants ont dû s'organiser par elles-mêmes pour tenter de porter la voix des étudiant.e.x.s au moment de la prise de décision.

Le second constat qui émerge de cette crise concerne l'accès aux espaces de travail et aux bâtiments de l'Université. En effet, il est vite apparu évident que celle-ci était pour beaucoup l'unique moyen de bénéficier de conditions de travail correctes. Il est donc nécessaire de garantir cet accès minimum, un constat qui revient au centre des préoccupations puisque cet accès redevient aujourd'hui menacé mais qui s'inscrit en réalité dans la continuité d'une revendication étudiante pour une augmentation des espaces de travail diversifiés et accessibles. La réduction de cet accès ne peut aller de pair avec une demande de préservation de la productivité.